





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-279**

Séance publique du

23 juin 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170623- lmc1107340-DE-1-1
Date de signature : 27/06/2017
Date de réception : mardi 27 juin 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : LA CONSTANCE - JONCTION CHEMIN DES AUBEPINES/RUE MAURICE AICARDI-LEJARD - REDUCTION ASSIETTE FONCIERE DU BAIL A CONSTRUCTION VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/LOGIREM DU 4 SEPTEMBRE 1984 SUR PARCELLE ID N° 25

Le 23 juin 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/06/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Alexandre GALLESE.

Excusés sans pouvoir :

Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2017

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : LA CONSTANCE - JONCTION CHEMIN DES AUBEPINES/RUE MAURICE AICARDI-LEJARD - REDUCTION ASSIETTE FONCIERE DU BAIL A CONSTRUCTION VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/LOGIREM DU 4 SEPTEMBRE 1984 SUR PARCELLE ID N° 25-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, par bail à construction en date du 4 septembre 1984, a mis à disposition de la société LOGIREM, pour une durée de 45 ans, les parcelles cadastrées section ID n° 19, 20 et 25 ,pour une surface totale de 14 983 m², en vue de la construction d'un programme de 23 logements sociaux locatifs individuels dénommé le "Hameau de Martelly", chemin des Aubépines.

Dans le cadre des travaux de raccordement, de la rue Maurice Aicardi-Lejard au Chemin des Aubépines, réalisés à l'initiative de la Communauté du Pays d'Aix il a été nécessaire pour permettre l'implantation de la nouvelle voie, en accord avec LOGIREM, d'utiliser une partie de la parcelle cadastrée section ID n° 25 .

Cette nouvelle situation conduit à diviser la parcelle ID n° 25 , d'une surface réelle de 6 423 m² (après rectification d'erreur cadastre) en deux nouvelles parcelles (DA en cours de validation) qui sont repérées dans le plan ci-joint :

- lot a de 1102 m² à distraire du bail à construction,
- lot b de 5 321 m² qui correspond au solde de la parcelle maintenu dans le bail. Il convient de noter que pour permettre l'accès à la parcelle distraite le long de rue Maurice Aicardi-Lejard, une servitude sera instaurée sur l'emprise de terrain mitoyenne (cf plan ci-joint).

Pour régulariser cette nouvelle situation foncière, il convient de mettre en place un avenant au bail initial afin de régulariser la surface d'assiette et la constitution de la servitude.

Les autres dispositions du bail du 4 septembre 1984 resteront inchangées.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la réduction de l'assiette foncière du bail à construction conclu entre la Ville d'Aix-en-Provence et la société LOGIREM le 4 septembre 1984 dans les conditions présentées dans l'exposé qui précède.

- **AUTORISER** Madame le maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier.

DL.2017-279 - LA CONSTANCE - JONCTION CHEMIN DES AUBEPINES/RUE MAURICE
AICARDI-LEJARD - REDUCTION ASSIETTE FONCIERE DU BAIL A CONSTRUCTION
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/LOGIREM DU 4 SEPTEMBRE 1984 SUR PARCELLE ID N° 25-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 5
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 45
Contre	: 1

Ont voté contre
Hervé GUERRERA

Se sont abstenus
Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Souad
HAMMAL, Gaelle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/06/2017
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

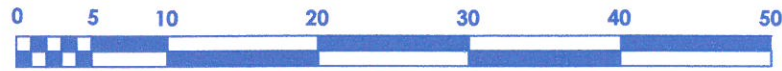
1

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

système de coordonnées Lambert

fichier : 3487

Le système de coordonnées de ce plan provient d'un rattachement aux coordonnées Lambert réalsé en 1989 par méthode traditionnelle.
L'utilisation actuelle d'un équipement GPS mettra très probablement en évidence des distorsions non tolérables.

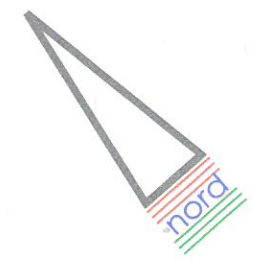


S=1102 m² adaptation du périmètre du bail LOGIREM

S=5321 m² emprise du bail
Solde cadastral de la parcelle ID 25



servitude de passage :
fond dominant : A
fond servant : B



chemin des aubépines

parcelle ID 25
résidence de transit

bassin pluvial

propriété PAYS D'AIX TERRITOIRES

ID 133

rue Maurice AICARDI-LEJARD

indivision
WEINER / DUFFIN
ID 132

propriété BORRICAND
ID 103

indivision WEINER / DUFFIN
ID 131

application cadastrale
glissement bois

Y=140050
Y=140000
Y=139950

Y=139900
Y=139850

X=849650 X=849700 X=849750 X=849550 X=849600 X=849650